

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 9 février 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 3 FEVRIER 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 18
FEVRIER 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le neuf février deux mille neuf à vingt huit dans la salle polyvalente de Looze sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS
Madame Agnès BLANCARD, représentée par Monsieur Laurent MEUNIER
Monsieur Maâmar TALBI, représenté par Monsieur Yves BONNET
Madame Pascale DAVID-SAUZEA

ABSENTE :

Madame Gaëlle LASSUCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ.

OBJET : Compétence « Voirie » – Modification de la liste et du plan des voiries d'intérêts communautaires sur la commune de Joigny. (N°7)



N°7/2009

OBJET : Compétence « Voirie » – Modification de la liste et du plan des voiries d'intérêts communautaires sur la commune de Joigny.

VU les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2007 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien et définition de la voirie d'intérêt communautaire,

VU la liste des voiries et le plan annexés à l'arrêté préfectoral du 10 mai 2007,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Joigny en date du 21 janvier 2009 qui modifie l'intérêt communautaire de la voirie confié à la Communauté de Communes du Jovinien,

CONSIDERANT la nécessité de permettre à la ville de Joigny de gérer sa voirie de façon économiquement compatible avec ses possibilités et celles de la Communauté de Communes du Jovinien,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser l'intérêt communal ou communautaire des voies de Joigny, pour atteindre cet objectif et clarifier les compétences respectives des deux instances,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

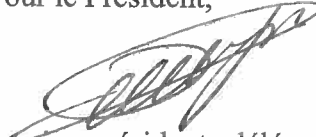
APPROUVE la modification du tableau des voies communales d'intérêt communautaire annexé à l'arrêté préfectoral du 10 mai 2007,

DECLARE d'intérêt communautaire les voies suivantes :

- la rue Valentin Privé entre la RD 943 et la RD947 ;
- la rue de la Commanderie ;
- la rue Georges Vannereux ;
- le quai de la Butte et la rue des Sœurs Lecoq entre les RD 959 et RD 943 ;
- le chemin de la Guimbarde ;
- la rue Christian Fourré ;
- la rue du Luxembourg entre la rue Christian Fourré et la rue Jules Verne ;
- la rue Jules Verne ;
- la rue Pierre Curie et les parkings attenants entre la RD 47 et la rue Jules Verne ;
- la rue Molière ;
- le boulevard de Godalming ;
- l'avenue des Champs Blancs ;

- l'avenue Pierre Hardy ;
- la rue Lavoisier et le parking situé à son extrémité Est ;
- la rue du Commerce ;
- la rue du Groupe Bayard entre la rue du Commerce et la place Colette ;
- la place Colette ;
- l'avenue du 3^{ème} RAC ;
- l'avenue du Commandant Tulasne ;
- l'avenue de la Côte Saint Jacques ;
- la rue du Paradis ;
- la rue du Faubourg Saint Jacques ;
- le Boulevard du Nord ;
- le parking de la gare à l'extrémité sud de l'avenue Charles de Gaulle (ou place du Maréchal Juin).

Pour copie conforme,
Pour le Président,



La première vice-présidente déléguée

